# FEDERATION FRANÇAISE DE BRIDGE



# DOSSIER DE CANDIDATURE AU GRADE ARBITRE DE CLUB

Lieu du stage :	Date du	stage:
I – <u>CANDIDAT</u>		
NOM: Mme, Melle, Mr:		COMITE:
PRENOM:		
DATE DE NAISSANCE :		
ADRESSE:		
CODE POSTAL :		VILLE:
TEL: Dom:	Port:	Bur:
E-Mail:		
LICENCE N°:		Classement:
PROFESSION:		

II – <u>MOTIVATIONS DU CANDIDAT</u>		
Précisez ici tous les objectifs et motivations liés à votre candidature :		
III – <u>SITUATION AU SEIN D'UN CLUB</u>		
NOM DU CLUB:		
COMITE:		
NOMBRE DE MEMBRES DANS LE CLUB :		
50 - 50 à 100 - 100 à 150 - 150 à 200 - + de 200 FONCTION ENVISAGEE :		
Bénévole Rétribuée		

V– <u>AVIS DU PR</u>	ESIDENT DU CLUB	
	Fait à	le
		Le Président Signature :
	ESIDENT DE COMI examen oral au candidat apr	
	Fait à	le
		Le Président Signature :

# **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Stage Arbitre de Club

NOM	PRENOM
ADRESSE	
E-Mail	Port :
COMITE	
N° FFB	CLASSEMENT
DATE DU STAGE	
STAGE ARBITRE de CLUB	

Le Signature

# A renvoyer au plus tard une semaine avant le début du stage à :

Les candidats doivent avoir au moins 16 ans au moment de la prise d'effet de la nomination, licenciés à la F.F.B., présentés par un club et être classés au moins 3ème série.

## **Programme**

#### • Code

L'arbitre de club doit connaître parfaitement les lois dites essentielles permettant de résoudre les incidents les plus fréquents.

- 1) Traitement des cas simples se référant à :
  - Déclaration comparable (Loi 23)
  - > Enchère faite ou non faite
  - Changement de déclaration (Loi 25)
  - Enchère insuffisante (Loi 27)
  - Déclaration hors tour (Lois 30-31)
  - Restrictions d'attaque (Loi 26)
  - Renonce (Lois 61-62)
  - Carte pénalisée (Lois 50-52)
  - Carte jouée ou non (Loi 45)
  - > Attaque hors tour (Lois 53-56)
- 2) Notions sur l'information non autorisée (Loi 16), les marques ajustées de remplacements ou artificielles.

Une simulation à la table vérifiera les aptitudes du candidat à analyser les situations, établir les faits, formuler les décisions.

### • Comptes, Organisation, Règlement des épreuves.

L'arbitre de club doit être capable d'assurer totalement un tournoi de club (Mitchell unique, Howell, Duplicate), soit :

- Mettre en place le tournoi (matériel, choix du mouvement, duplication),
- Diriger le tournoi : donner les instructions à suivre, en surveiller l'exécution,
- Établir les résultats : application informatique (utilisation de FFBClub.net), connaissance du principe de calcul en manuel (calcul du top, topage d'une donne, principe du double topage).

L'arbitre doit aussi connaître les mouvements qu'il peut être amené à utiliser dans le club :

- > Le Mitchell
- Simple,
- Avec guéridon,
- Avec duplication, y compris mouvement Hitier
- ➤ L'Howell
- Classique
- de Hérédia
- L'Individuel : principes du mouvement
- Le Patton américain (mise en place, recul pour la position de départ, mouvement spécial pour nombre pair de table).

# Déroulement de l'examen

## 1) Épreuve pratique notée sur 100 points

Une épreuve pratique sera organisée par le comité qui traitera de cas réels à arbitrer à la table (simulation d'arbitrage) par le candidat.

# 2) Épreuve écrite, notée sur 200 points

D'une durée totale de deux heures, cette épreuve permettra de vérifier les compétences du candidats sur les points suivants :

- > Connaissance du code
- Organisation
- Établissement de résultats

Le total de l'examen est de 300 points.

L'agrément au titre d'arbitre de club pourra être délivré par le jury du comité régional aux candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 12/20 (180/300).

L'épreuve pratique est élaborée, organisée et corrigée par le Comité organisateur.

L'examen écrit est le même pour tous les comités. Établi par le DNA et validé par la CNA, il est corrigé par le Maître de stage.

Deux sessions annuelles d'examens écrits sont prévues. Les dates en sont fixées par le DNA.

Un candidat ajourné peut se représenter à l'examen une seule fois en étant dispensé d'un nouveau stage, dans un délai maximum de 18 mois. Il conserve alors les appréciations portées lors du stage qu'il a déjà suivi.

Ses notes lui seront communiquées sur sa demande.